

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 24 août 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le lundi 24 août 2015 à 19h30
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred
Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. MAPPUS Marc, M. BOECKEL Peter
M. FOURNIAL Patrick, M. HANSMANN Frédéric, Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul,
M. LEHNER Jean-Christophe, Mme NEBEL Grazieta, M. SELTZ Daniel, Mme TRITSCHLER
Michèle

Membres absents excusé : /

Membres absents non excusé : M. SCHWOB Patrick, Mme SELTZ Catherine, M. WANTZ Stéphane

Membres du conseil municipal : Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou Représentés : 12

Avant de débiter la séance, M. le Maire propose de modifier un point dans l'ordre du jour :

- « Personnel communal : attribution d'une indemnité administrative de technicité à M. LAPP Jean-Daniel »

en

« Personnel communal : attribution d'une nouvelle astreinte à M. LAPP Jean-Daniel ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

N°50/2015

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la séance du 18 mai 2015 est approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

N°51/2015

Objet : Taxe local sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : projet d'augmentation du coefficient multiplicateur

CONSIDERANT que l'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les taxes locales seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévus par le législateur, 0 ; 2 ; 4 ; 8 ou 8,50.

CONSIDERANT la délibération du 17 juin 2013 portant augmentation de la TCFE à 8,44 au 1^{er} janvier 2014,

M. le Maire propose que le coefficient multiplicateur soit révisé à 8,50 pour 2016.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De fixer le coefficient multiplicateur à 8,50 pour l'année 2016

N°52/2015

Objet : Convention Société Protectrice des Animaux

CONSIDERANT le courrier de la SPA de Strasbourg en date du 27 juillet 2015 nous informant de la résiliation de la convention fourrière le 29 août 2015 à 20h,

A compter du 30 août 2015, la commune a le choix entre :

- La SPA d'Ebersheim pour 0,90 € TTC/ an/ habitant soit 594 €

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 24 août 2015

- La Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (SACPA) à Strasbourg basée à Pinderes (Lot-et-Garonne) pour 900 € HT/ an

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'adhérer à la SPA d'Ebersheim à compter du 29 août 2015

N°53/2015

Objet : Point sur les analyses d'eau

M. KRETZ Jean-Paul soulève que chaque année, et quatre fois par an, des prélèvements d'eau sont effectués en différents points du réseau à fin d'analyse de divers paramètres de qualité de l'eau (analyses physico-chimiques et analyses bactériologiques). Les résultats doivent répondre à des normes très strictes.

Historiquement ces résultats étaient régulièrement conformes, et ce n'est qu'exceptionnellement que l'on relevait des anomalies en concentration de Bactéries coliformes – entérocoques et Escherichia coli.

Depuis 2014, les analyses sont plus souvent non conformes. Malgré les purges et la chloration, des bactéries subsistent.

Les membres du conseil municipal souhaitent que le SDEA fasse une recherche depuis les sources jusqu'au robinet. Des prélèvements aux sources et aux brises-charges ainsi que leur nettoyage s'avèrent nécessaire. Le conseil municipal demande également que le SDEA informe la mairie sur les dates d'interventions, le travail réalisé et les résultats observés.

M. le Maire contactera le responsable du SDEA afin de lui demander de faire les recherches.

N°54/2015

Objet : Comptabilité : attribution des subventions 2015

La commission finances se réunira pour analyser trois demandes de subvention :

- Les assoiffés
- L'école de musique d'Andlau
- L'Epicycle.

N°55/2015

Objet : Création et attribution du poste d'ATSEM

CONSIDERANT que le contrat d'engagement de Mme GEYER Frédérique, agent contractuel, viendra à échéance au 31 août 2015 et que la commune est satisfaite de son travail,

CONSIDERANT les six contrats successifs de Mme GEYER Frédérique,

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3. 5° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 24 août 2015

Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

M. le Maire propose d'attribuer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet en qualité de non titulaire à Mme GEYER Frédérique,
Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 24,59h (24h35 min) annualisé,
La rémunération se fera sur la base de l'échelon 3, indice brut 347, indice majoré 325

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de créer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe non complet à 24,59h (24h35 min) annualisé,
- d'attribuer le poste à Mme GEYER Frédérique sur la base de l'échelon 3, indice brut 347, indice majoré 325, à compter du 1^{er} septembre 2015,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

N°56/2014

Objet : Personnel communal : suppression de l'astreinte de M. LAPP Jean-Daniel

VU la délibération du 7 juillet 2008 attribuant une astreinte à M. LAPP Jean-Daniel pour la surveillance régulière des sources les week-ends dans le cadre de la gestion de l'eau,

CONSIDERANT que la commune n'a plus à sa charge la gestion de l'eau,
L'astreinte attribuée à M. LAPP Jean-Daniel n'a plus lieu d'être et doit être supprimée.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de supprimer l'astreinte liée à la surveillance des sources à partir du 1^{er} septembre 2015.

N°57/2014

Objet : Personnel communal : attribution d'une nouvelle astreinte à M. LAPP Jean-Daniel

CONSIDERANT les manifestations locales et les intempéries des dernières années,

La commune souhaite mettre en place l'indemnité d'astreinte et de permanence à compter du 1^{er} septembre 2015 pour le service technique et en l'occurrence pour M. LAPP Jean-Daniel, agent technique à temps complet.

En effet, M. LAPP Jean-Daniel assure de nombreuses tâches supplémentaires liées aux manifestations estivales et aux intempéries (dénivellement, poubelles ...). Il est proposé que l'agent technique s'occupe de cette astreinte du vendredi soir au lundi matin.

Le Comité technique paritaire va être saisi pour cette demande.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la mise en place de l'astreinte comme mentionnée ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents pour la mise en place de cette astreinte.

N°58/2014

Objet : Personnel communal : avancement de grade de M. LAPP Jean-Daniel

Selon les éléments d'appréciation de l'autorité territoriale (ancienneté, valeur professionnelle et notation) et les conditions requises pour l'avancement de grade, Monsieur LAPP Jean-Daniel pourra bénéficier du grade de : « adjoint technique territorial de 1^{ère} classe » à compter du 1^{er} août 2015.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 24 août 2015

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de créer un poste au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- décide que Monsieur LAPP Jean-Daniel avance à compter du 1^{er} août 2015 au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

N°59/2014

Objet : Personnel communal : création d'un poste de CAE

Point ajourné

N°60/2015

Objet : Divers

- la restauration du nid de cigogne est en cours ;
- un membre du conseil municipal propose une solution pour sécuriser les trottoirs ;
- un arrêté de stationnement a été pris rue de la Montagne suite à une demande d'échafaudage ;
- un concitoyen nous a signalé qu'il n'est pas pertinent d'éclairer l'église protestante toute la nuit ;
- panneaux en alsacien : nous attendons la réponse de la commission du conseil régional ;
- les membres du conseil municipal sont invités à mener une réflexion sur le terrain acquis en 2013 ;
- un panneau « Stop » est plié ; il faut le remettre en place ;
- prochaines commissions :
 - o commission tourisme
 - o commission finances
 - o commission bâtiment
- l'équipement informatique de l'école va être installé cette semaine ;
- mercredi 26 août 2015 : dernier marché en présence d'un cuisinier de l'émission Masterchef.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h.

Mittelbergheim, le 26 août 2015

Le Maire,
Alfred HILGER

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 24 août 2015

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Commune de Mittelbergheim

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 AOUT 2015

DATE DE LA CONVOCATION : 19 AOUT 2015

CONSEILLERS EN FONCTION : 15

POINTS DELIBERES :

N°	Titre	Page(s)
50 / 2015	Approbation du compte-rendu de la dernière réunion	1
51 / 2015	Taxe local sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : projet d'augmentation du coefficient multiplicateur	1
52 / 2015	Convention Société Protectrice des Animaux	1-2
53 / 2015	Point sur les analyses d'eau	2
54 / 2015	Comptabilité : attribution des subventions 2015	2
55 / 2015	Création et attribution du poste d'ATSEM	2-3
56 / 2015	Personnel communal : suppression de l'astreinte de M. LAPP Jean-Daniel	3
57 / 2015	Personnel communal : attribution d'une nouvelle astreinte à M. LAPP Jean-Daniel	3
58 / 2015	Personnel communal : avancement de grade de M. LAPP Jean-Daniel	3-4
59 / 2015	Personnel communal : création d'un poste de CAE	4
60 / 2015	Divers	4